



Compte rendu de l'audience du 20 juin 2019 dans le cadre du préavis de grève du 27 juin 2019

L'intersyndicale (CGT-PJJ et SNPES-PJJ/FSU) a été reçue dans le cadre du préavis de grève du 27 juin 2019 par M. CHAULET (DPJJ Adjoint) et Mme DELLONG (DRH).

Après un rappel du contexte et des revendications par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ, un échange s'est installé. La DPJJ a tenu dans son propos introductif à rappeler « *qu'elle ne fait pas ce qu'elle veut* » et qu'en l'état, le texte suite à son passage en CTM est actuellement au conseil d'État pour sa validation.

D'après M. CHAULET, il n'est donc pas possible de faire évoluer un décret sans cette validation. Mais disons le tout de suite, nous n'avons pas perçu une réelle volonté à faire évoluer quoi que ce soit ~~et-ee~~ dans un sens plus favorable à l'intérêt des personnels de la filière sociale et éducative (éducateur.trice.s, ASS, CSE, RUE et directeur.trice.s).

Bien au contraire, il a été dit à plusieurs reprises que ce décret était une « opportunité » et que si finalement la PJJ ne s'en saisissait pas, il n'y aurait rien d'autre à espérer. Belle illustration de la politique du passage en force de cette direction !

Par ailleurs, un certain nombre de questions reste toujours sans réponse :
Quid de l'article 10 étant donné ce statut au rabais ?
Quid du nombre de promovables dans le deuxième grade de cadre éducatif ?

Aujourd'hui, un doute sérieux existe sur la volonté de la DPJJ de défendre une véritable revalorisation statutaire pour l'ensemble des personnels de la filière sociale et éducative. Ainsi l'application de cette réforme pour les travailleur.euse.s sociaux à la PJJ est en deçà des autres Fonctions Publiques (territoriale et hospitalière) qui ont mis en place des corps en trois grades dans le cadre du A type. Force est de constater, que les écarts indiciaires entre tous les corps de la filière sociale et éducative à la PJJ, vont vers un tassement généralisé (éducateur.trice.s et ASS 1^{er} grade : 592, 2^{ème} grade : 627, CSE : 638, RUE : 1^{er} grade 658 et 2^{ème} grade : 680). Avec une telle absence d'ambition, il ne faut pas s'étonner de la perte d'attractivité de la PJJ et de ses métiers !

A contrario la DPJJ veut continuer à nous resservir des groupes de travail autour de l'articulation DS/RUE comme véritable seule perspective à court terme.

Au final que retenir de cette heure de rencontre avec l'administration : Aucune réponse satisfaisante permettant une "sortie vers le haut" de ce conflit social n'a été apportée par le DPJJ-adjoint et la DRH. Cette posture inconséquente de la DPJJ est tout à fait inadmissible, notamment au regard de l'importance des enjeux concernant la revalorisation statutaire nécessaire pour les personnels de la PJJ.

Dans ces conditions nos deux organisations maintiennent le préavis de grève et appellent l'ensemble des RUE à se mobiliser et à s'organiser de façon visible pour le 27 juin prochain !